

SAMUEL DE CHAMPLAIN

À la rencontre
des Algonquins et des Hurons
1612-1619



*Texte en français moderne établi,
annoté et présenté par Éric Thierry*

COLLECTION


Extrait de la publication

À la rencontre
des Algonquins et des Hurons

SAMUEL DE CHAMPLAIN

À la rencontre
des Algonquins
et des Hurons
1612-1619

*Texte en français moderne établi,
annoté et présenté par Éric Thierry*

COLLECTION



SEPTENTRION

Les éditions du Septentrion remercient le Conseil des Arts du Canada et la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC) pour le soutien accordé à leur programme d'édition, ainsi que le gouvernement du Québec pour son Programme de crédit d'impôt pour l'édition de livres. Nous reconnaissons également l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise du Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Direction éditoriale: Denis Vaugeois

Révision: Solange Deschênes

Correction d'épreuves: Sophie Imbeault

Mise en pages et maquette de la couverture: Folio infographie

Si vous désirez être tenu au courant des publications
des ÉDITIONS DU SEPTENTRION
vous pouvez nous écrire au
1300, av. Maguire, Québec (Sillery) G1T 1Z3
ou par télécopieur (418) 527-4978
ou consulter notre catalogue sur Internet:
www.septentrion.qc.ca

© Les éditions du Septentrion

1300, av. Maguire

Québec (Sillery)

G1T 1Z3

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN papier 978-2-89448-604-7

ISBN PDF 978-2-89664-559-6

Diffusion au Canada:

Diffusion Dimedia

539, boul. Lebeau

Saint-Laurent (Québec)

H4N 1S2

Ventes en Europe:

Distribution du Nouveau Monde

30, rue Gay-Lussac

75005 Paris

Introduction

CE VOLUME contient les relations écrites par Champlain de sa remontée de la rivière des Outaouais en 1613, de son séjour en Huronie en 1615 et 1616 et de sa venue dans la vallée du Saint-Laurent en 1618. On y trouvera donc le *Quatrième Voyage*, que l'auteur a ajouté aux *Voyages* qui portent le millésime 1613 mais qui n'ont été réellement publiés qu'en 1614¹, et les *Voyages* parus en 1619. Ce sont des écrits qui occupent une place particulière dans l'œuvre de Champlain. Lui-même l'a souligné dans l'épître dédicatoire au roi de ses *Voyages* de 1619. Contrairement à ce qu'il a fait dans les récits de ses expéditions en Acadie et dans la vallée du Saint-Laurent de 1604 à 1611, il ne s'attarde plus sur « les ports, havres, situations, déclinaisons et autres matières plus propres aux navigateurs et marins qu'aux autres ». Il préfère évoquer longuement les Algonquins et les Hurons. Il ne se contente pas de décrire leurs « mœurs et façons de vivre ». Il les montre participant à sa recherche de la « mer du Nord », mettant à mal les alliances franco-amérindiennes et directement concernés par l'appel à la christianisation qu'il finit par lancer.

La recherche de la « mer du Nord »

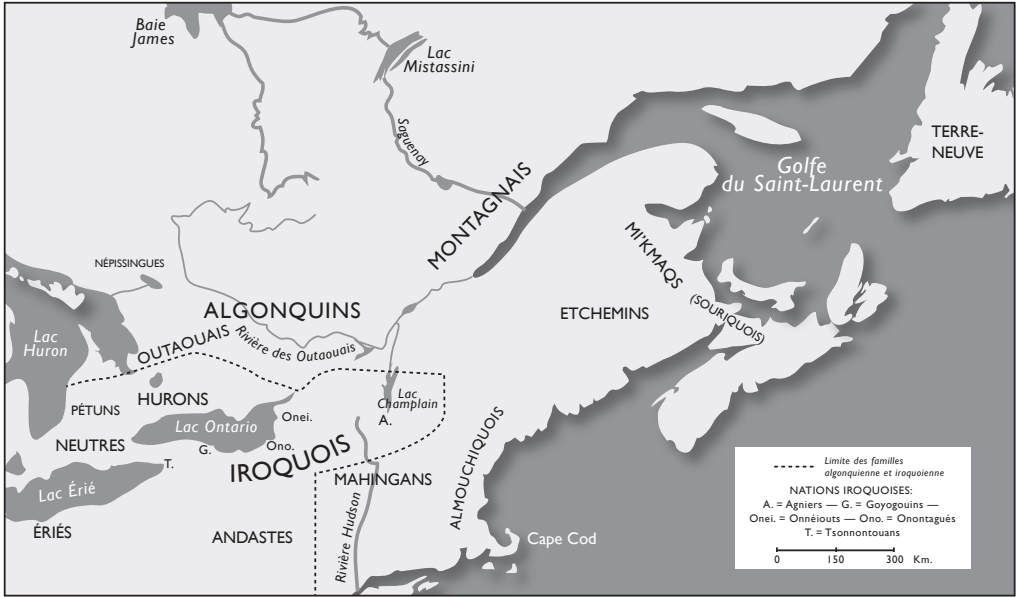
Premier texte de notre recueil, le *Quatrième Voyage* raconte un des plus fameux rêves de Champlain, celui d'atteindre la mer qui doit permettre aux Français de gagner la Chine par le nord de l'Amérique, sans se soucier des Ibériques et des Hollandais qui veillent sur le cap de Bonne-Espérance et le détroit de Magellan.

1. Les *Voyages* de 1613, qui relatent les expéditions de Champlain en Acadie et dans la vallée du Saint-Laurent de 1604 à 1611, ont été publiés par Éric Thierry en 2008 dans la collection V de Septentrion sous le titre *Les Fondations de l'Acadie et de Québec*.

À la fin de l'été 1612, Champlain rencontre à Paris des Français de retour du Canada, « des gens de notre habitation, de ceux que j'avais envoyés dans les terres avec les Sauvages », écrit-il. Il s'agit de Thomas Godefroy et de Nicolas de Vignau. Ces jeunes gens ont passé l'hiver 1611-1612 chez des Algonquins, à la demande de Champlain. Ils lui apportent « d'assez bonnes nouvelles », disant qu'au début de l'été 1612 plus de deux cents Amérindiens se sont présentés aux rapides de Lachine pour faire la traite avec lui, qu'ils ont été très déçus par son absence (Champlain était retenu en France depuis septembre 1611), mais qu'ils ont accepté de revenir l'année suivante, après avoir reçu l'assurance des Français de Québec que le fondateur de l'habitation serait présent en personne pour partir ensuite avec ses alliés faire la guerre aux Iroquois (Champlain, 2008 : 260).

Nicolas de Vignau a, en plus, des révélations surprenantes à faire à Champlain : « Il me rapporta, à son retour à Paris en l'année 1612, qu'il avait vu la mer du Nord, que la rivière des Algonquins [la rivière des Outaouais] sortait d'un lac qui s'y déchargeait, et qu'en 17 journées l'on pouvait aller et venir du saut Saint-Louis [les rapides de Lachine] à ladite mer, qu'il avait vu les bris et fracas d'un vaisseau anglais qui s'était perdu à la côte, où il y avait 80 hommes qui s'étaient sauvés à terre, que les Sauvages tuèrent parce que lesdits Anglais voulaient leur prendre leurs blés d'Inde et autres vivres par force, et qu'il en avait vu les têtes que ces Sauvages avaient écorchées (selon leur coutume), lesquelles ils me voulaient faire voir, et en même temps me donner un jeune garçon anglais qu'ils m'avaient gardé. »

Champlain est « fort réjoui » d'apprendre cela, « pensant, écrit-il, avoir trouvé bien près ce que je cherchais bien loin ». Sa quête de la « mer du Nord » a débuté dès son premier voyage dans la vallée du Saint-Laurent, en 1603. Il a alors appris des Montagnais de Tadoussac qu'ils ont l'habitude de remonter le Saguenay jusque dans la région du lac Saint-Jean, où ils se procurent des fourrures auprès de « Sauvages du Nord » qui voient une mer salée, et qu'ils peuvent aussi atteindre ces nations nordiques par le Saint-Maurice (Champlain, 1993 : 118-119 et 132-133). En 1609, après les avoir aidés à vaincre les Iroquois à Ticonderoga, Champlain a obtenu de ses alliés montagnais la promesse de le conduire jusqu'à la « mer du Nord » en remontant le Saint-Maurice, puis de le ramener à Tadoussac en descendant le Saguenay,

Carte des nations amérindiennes au début du XVII^e siècle

mais cet engagement n'a pas été tenu en 1610, les Montagnais ne voulant pas voir les Français entrer directement en contact avec leurs partenaires de la région du lac Saint-Jean, les Cris et les Mistassinis (Champlain, 2008 : 214). Finalement, en 1611, Champlain a pu confier Nicolas de Vignau à Tessouat, le chef des Kichesipirinis, les Algonquins de l'île Morrison². Celui-ci s'est engagé à faire faire au jeune Français « quelques découvertes du côté du Nord qui pouvaient apporter de l'utilité » (Champlain, 2008 : 258).

Ayant probablement déjà eu entre les mains les trois volumes des *Principal Navigations, Voyages, Traffiques and Discoveries of the English Nation* publiés par Richard Hakluyt à Londres de 1598 à 1600, Champlain sait que, depuis de nombreuses années, les Anglais cherchent à atteindre la « mer du Nord » pour trouver le chemin de la Chine. Il connaît les voyages à la recherche du passage du Nord-Ouest effectués par Martin Frobisher en 1576, 1577 et 1578, par John Davis en 1585, 1586 et 1587, et par George Waymouth en 1602 (Litalien : 102-106). Cependant,

2. L'île Morrison est située en plein milieu de la rivière des Outaouais, à proximité de l'île aux Allumettes.

il a du mal à croire que des Anglais ont enfin atteint la « mer du Nord », et que surtout dix-sept journées suffisent pour y parvenir en partant des rapides de Lachine et en remontant la rivière des Outaouais.

On est alors en septembre 1612. Pour convaincre le Conseil du roi d'attribuer un monopole de la traite des fourrures au comte de Soissons et de faire de celui-ci le nouveau lieutenant général en la Nouvelle-France, Champlain s'apprête à confier à un imprimeur des « mémoires » reprenant le contenu des journaux de bord qu'il a tenus de 1604 à 1611. Il se résout à modifier le chapitre servant d'introduction, afin d'insister sur la possibilité de trouver le chemin de la Chine en poursuivant les entreprises de Dugua de Mons (Champlain, 2008 : 51-54), mais ne veut pas encore consigner les révélations de Vignau : il lui faut auparavant les vérifier. Il se contente de présenter, au chancelier Brulart de Sillery, au maréchal de Brissac, au président Jeannin, « et autres seigneurs de la cour » formant le Conseil du roi, le manuscrit d'une « relation » que le jeune homme prétend « avoir faite au mieux qu'il lui avait été possible ».

Les conseillers de Louis XIII se montrent particulièrement intéressés. En témoignent les places qui sont accordées à la recherche du chemin de la Chine dans les commissions nommant le comte de Soissons, puis le prince de Condé, lieutenant général en la Nouvelle-France. Alors qu'il n'y a pas été fait allusion dans celle du 8 novembre 1603 dont Dugua de Mons a été le titulaire, il est dit dans celle du 8 octobre 1612 que le comte de Soissons devra permettre de « découvrir et chercher chemin facile pour aller au pays de la Chine, Monoa et royaume des Incas, par-dedans les rivières et terres fermes dudit pays, avec assistance des habitants de celle-ci » (Bellemare : 111). Et dans celle du 13 novembre 1612, on peut lire que le prince de Condé est chargé de « faire ou faire faire [...] les découvertes et reconnaissances en l'étendue des côtes maritimes et autres contrées de ladite terre ferme, et notamment depuis ledit lieu appelé Québec [...], dedans les terres et rivières qui se déchargent dans ledit fleuve Saint-Laurent, pour essayer de trouver le chemin facile pour aller audit pays de la Chine » (Le Blant et Baudry : 235).

Même si la France n'est plus en guerre contre l'Espagne depuis la paix de Vervins de 1598, le pouvoir royal se préoccupe de permettre aux Français d'aller chercher à la source une partie des richesses que les Ibériques ramènent des rives de l'océan Indien et du Pacifique. Le

1^{er} juin 1604, Henri IV a créé une compagnie française des Indes orientales, mais celle-ci s'est vite heurtée à sa rivale néerlandaise qui l'a empêchée d'envoyer des navires au-delà du cap de Bonne-Espérance ou du détroit de Magellan, en la faisant priver par les États de Hollande de la possibilité de recruter des pilotes et des équipages expérimentés aux Provinces-Unies. En 1609, le souverain français a donc permis la création d'une compagnie française du pôle arctique chargée de trouver le passage du Nord-Est devant conduire en Chine. Le président Jeannin, qui représentait Henri IV aux Provinces-Unies, s'est entremis avec le marchand Isaac Le Maire pour recruter des marins devant agir pour le compte du souverain français. Partie d'Amsterdam le 5 mai 1609, l'expédition dirigée par Melchior van den Kerckhove y est vite revenue, après avoir rencontré d'immenses icebergs obstruant le détroit de Kara. La volonté du pouvoir royal français n'a pourtant pas disparu et, après l'assassinat d'Henri IV et l'avènement de Louis XIII, la compagnie française des Indes orientales a obtenu le renouvellement, pour douze années, de son monopole commercial par lettres patentes du 2 mars 1611 (La Roncière, 1904, 1907, 1913, 1917 et 1923 : 261-289).

Le président Jeannin, devenu surintendant des finances de Louis XIII, s'intéresse vivement à la recherche du passage du Nord-Est ou du Nord-Ouest, depuis son ambassade aux Provinces-Unies de 1607 à 1609. Là-bas, il a fréquenté le grand spécialiste de la question, le géographe Petrus Plancius (Keuning). Des lettres, et sans doute une mappemonde conservée aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de France³, témoignent de leur amitié. Datée des environs de 1590 et attribuée au cosmographe portugais Pedro de Lemos, cette mappemonde aurait été offerte par Plancius à Jeannin en 1608. Elle indique, avec une grande netteté, les passages maritimes au nord de l'Amérique et de l'Asie (Destombes : 15-18).

Sans doute grâce à ces deux amis, Champlain peut avoir entre les mains, avant la fin de l'année 1612, une « relation » semblant recouper les informations de Vignau, celle de la dernière expédition de Henry Hudson. Elle lui apprend que, lors d'un « voyage des Anglais vers le Labrador, en l'année 1612, [...] ils ont trouvé un détroit qu'ils ont parcouru jusqu'aux 63^e degré de latitude et 290^e de longitude, et ont hiverné

3. Bibliothèque nationale de France, Cartes et plans, GE SH ARCH-38.

au 53° degré et perdu quelques vaisseaux». Champlain retient également de sa lecture que «ce ne fut pas sans avoir beaucoup enduré de froidures» que les Anglais passèrent l'hiver 1611-1612, qu'ils «furent contraints de retourner en Angleterre, ayant laissé leur chef dans les terres du Nord», et que, durant l'été 1612, «trois autres vaisseaux sont partis pour pénétrer plus avant, s'ils peuvent, et par les mêmes moyens voir s'ils trouveront les hommes qui ont été délaissés audit pays» (Champlain, 2008: 42).

La «relation» s'intitule *Descriptio ac delineatio Geographica Detectionis Freti, sive, Transitus ad Occasum, suprâ terras Americanas, in Chinam atque; Japonem ducturi, Recens investigati ab M. Henrico Hudsono Anglo*, et fut publiée à la fin de 1612 à Amsterdam par Hessel Gerritsz. Elle contient une carte qui montre la route à suivre pour atteindre la «mare magnum» pouvant elle-même conduire en Chine. Il s'agit de la *Tabula nautica, qua repraesentantur orae maritimae, meatus, ac freta, noviter a H Hudsono Anglo ad Caurum supra Novam Franciam indagata Anno 1612*. Elle est accompagnée d'un bref récit du périple effectué en 1610 et 1611 par Henry Hudson jusqu'à la baie qui porte aujourd'hui son nom (Murphy: 87 et 89-90).

Peut-être à cause de sa mauvaise maîtrise de la langue latine, Champlain comprend très mal ce texte rédigé par Hessel Gerritsz. Il ne retient vraiment que l'envoi de trois navires, durant l'été 1612, pour achever le périple d'Hudson et tenter de retrouver celui-ci. Il se souvient de l'abandon du navigateur anglais, mais ne réalise pas que c'est à la suite d'une mutinerie: il croit que plusieurs navires participant à l'expédition d'Hudson ont fait naufrage. En fait, Champlain sait lire surtout la carte. En témoigne tout d'abord la date du voyage indiquée par lui: 1612 est l'année figurant sur la *Tabula nautica*, alors que 1610 et 1611 sont – à juste titre – celles que mentionne le récit. Un autre indice est le degré de latitude du lieu où Hudson et ses hommes ont hiverné: Champlain donne le 53°, celui qu'on peut lire sur la carte, mais le texte précise qu'il s'agit du 52°.

La *Tabula nautica* imprimée par Hessel Gerritsz à la fin de l'été ou au début de l'automne 1612 a été dessinée par Henry Hudson en personne en 1610 et 1611. Encore manuscrite, elle a permis à l'équipage mutin de rentrer en Angleterre, sans le chef de l'expédition, et n'a pas tardé à se retrouver en Hollande entre les mains de Petrus Plancius. C'est lui qui l'a confiée à Hessel Gerritsz pour être imprimée. Spécialiste des passages



Tabula nautica d'après Henry Hudson, 1612.



Carte de la Nouvelle-France réalisée par Champlain à la fin de 1612 ou au début de 1613.

du Nord-Est et du Nord-Ouest, Plancius a connu personnellement Hudson. En 1609, lorsque le navigateur était au service de la compagnie néerlandaise des Indes orientales, le géographe l'a rencontré et lui a même donné un journal de bord de George Waymouth qu'il avait en sa possession, celui du voyage de 1602 (Asher: XLV-XLVII et 186).

Avec la *Tabula nautica*, Champlain peut prolonger vers le nord la carte de la Nouvelle-France qu'il a achevée durant l'été 1612 pour être présentée au comte de Soissons. Pour cela, il doit ajuster ses lignes de longitude à celles d'Hudson, le navigateur anglais ayant utilisé comme premier méridien celui de Corvo et de Flores dans les Açores, et lui, celui de Pico dans le même archipel. Champlain reproduit ensuite les tracés des littoraux figurant sur la *Tabula nautica*, ainsi que la plus grande partie de la nomenclature de celle-ci. Il ne cherche même pas à traduire les indications d'Hudson reprises par Gerritsz dans un anglais approximatif. Ainsi peut-on lire : « The bay wher Hudson did winter », « C. Worsnam », « Salisberis ilandt », « Quine annes forlandt », « Holde with hoope », « C. Elizabeth », « fretum davis », « the iland of good fortun », « Lomles inlet » et « Groenlandia ».

Cette petite carte de la Nouvelle-France va rejoindre la plus grande déjà prévue pour enrichir les « mémoires » confiés au libraire-imprimeur parisien Jean Berjon dès septembre 1612. Comme leur composition est presque achevée, Champlain fait ajouter une note explicative à la fin de la table des matières et ce paragraphe sur la page de titre de l'ouvrage qui deviendra les *Voyages* de 1613 : « Ensemble deux cartes géographiques : la première servant à la navigation, dressée selon les compas qui nordestent, sur lesquels les mariniers naviguent ; l'autre en son vrai méridien, avec ses longitudes et latitudes, à laquelle est ajouté le voyage du détroit qu'ont trouvé les Anglais au-dessus du Labrador, depuis le 53^e degré de latitude jusqu'au 63^e, en l'an 1612, cherchant un chemin par le Nord, pour aller à la Chine. » Les textes de ces ajouts ont été composés avec des types similaires qui sont différents de ceux du reste de l'ouvrage, mais qui sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés pour le privilège portant la date du 9 janvier 1613. Leur composition peut donc être datée de l'extrême fin de l'année 1612 ou du tout début de l'année suivante (Heidenreich et Dahl).

Une fois ces *Voyages* intégralement composés, leur impression peut commencer. Leur auteur est sur le point de constituer une compagnie

commerciale chargée d'exploiter le monopole de la traite des fourrures accordé au prince de Condé le 13 novembre 1612, après la mort du comte de Soissons survenue douze jours plus tôt. Il lui faut rallier le plus possible de marchands prêts à investir en Nouvelle-France. Le rappel des entreprises de Dugua de Mons et des perspectives offertes par le passage du Nord-Ouest doit y contribuer grandement.

Le 16 janvier 1613, Samuel de Champlain s'entend avec Mathieu Georges. Celui-ci agit pour le compte de son oncle, Samuel Georges, un marchand rochelais qui a été associé à Dugua de Mons de 1604 à 1607 et qui a assuré le ravitaillement du personnel de l'habitation de Québec en 1612. Dans un délai d'un mois, il est tenu de trouver dans sa ville de La Rochelle d'autres investisseurs destinés à détenir ensemble la moitié du capital de la future compagnie. Champlain doit faire de même à Rouen, les Rouennais étant appelés à posséder l'autre moitié. Dugua de Mons n'est pas oublié. Sur les parts égales des Rochelais et des Rouennais, il est convenu qu'il prendra une participation représentant le prix convenu pour la vente de l'habitation de Québec.

Le 23 janvier, Samuel de Champlain obtient les adhésions des marchands de Rouen Corneille de Bellois, Daniel Boyer, Lucas Legendre et Louis Vermeullen, ainsi que celle du Malouin installé à Honfleur François Gravé. Tous, à l'exception de Louis Vermeullen, ont été associés à Dugua de Mons, de 1604 à 1607 ou de 1608 à 1611. Une convention entre eux et Mathieu Georges est signée le 5 février. Le Rochelais doit faire connaître, neuf ou dix jours plus tard, les noms des partenaires de sa ville, mais dès le 9 février Samuel de Champlain et Mathieu Georges se retrouvent pour annuler le contrat de société passé le 16 du mois précédent (Le Blant et Baudry: 250-262). Les Rochelais préfèrent faire cavaliers seuls et armer leur propre navire: ils ne croient plus au maintien du monopole de la traite des fourrures.

Le 9 février, le parlement de Rouen reçoit l'opposition des marchands de Saint-Malo à la vérification et à l'exécution des lettres patentes accordées au prince de Condé le 13 novembre de l'année précédente. Certes, les Malouins ont rédigé une requête dans laquelle ils revendiquent l'exploration de la vallée du Saint-Laurent depuis les voyages de l'un des leurs, Jacques Cartier, et contestent la prétention de Champlain d'atteindre la Chine par cette voie, mais ce qui déplaît

surtout aux parlementaires rouennais, c'est la volonté du Conseil du roi de se réserver les différends suscités par le monopole de la traite des fourrures. Champlain doit faire intervenir ses protecteurs pour faire cesser cette opposition. Le 26 février, Louis XIII concède que les procès seront jugés plutôt devant l'amirauté de Rouen, avec appels au parlement de Normandie, et exige de celui-ci l'enregistrement des lettres patentes du 13 novembre 1612. Muni de ces lettres de jussion, Champlain fait trois voyages à Rouen et finalement, le 4 mars 1613, les parlementaires rouennais déboutent les opposants au monopole de leurs prétentions et ordonnent la publication de la commission du prince de Condé dans tous les ports de Normandie (Le Blant et Baudry: 245-249 et 263-270).

Champlain peut dès lors s'apprêter à partir au Canada. Ce nouveau voyage est une nécessité pour vérifier les dires de Vignau et confirmer l'existence d'un accès aisé à la « mer du Nord » par la rivière des Outaouais. Une fois cela fait, la constitution d'une compagnie deviendra aisée. Les marchands des ports de la Manche et de l'Atlantique ne se feront plus prier pour exploiter le monopole de la traite des fourrures accordé par Louis XIII au prince de Condé. En attendant son retour, Champlain demande au libraire-imprimeur Berjon de suspendre l'impression de ses *Voyages*. Il veut ajouter le récit de l'expédition qu'il espère décisive et en profiter pour compléter sa carte établie d'après la *Tabula nautica*.

Le 6 mars 1613, il quitte Honfleur sur un navire commandé par François Gravé. Il n'est pas accompagné par Vignau. Au début de l'automne 1612, celui-ci est retourné vivre auprès de sa famille, dans la région de La Rochelle. Champlain a toutefois organisé le retour au Canada de son précieux informateur. Il a fait appel au marchand rochelais Samuel Georges. Celui-ci a accepté de prendre Vignau à bord du navire qu'il envoie pour la traite. Champlain compte retrouver le jeune homme aux rapides de Lachine, en compagnie de l'autre truchement, Thomas Godefroy, qui lui est parti pour le Canada, un peu avant le 6 mars 1613, sur le navire du marchand rouennais Daniel Boyer.

Le vaisseau de Gravé entre dans la baie de Tadoussac le 29 avril 1613. Des chaloupes sont préparées pour remonter le Saint-Laurent et Champlain part dès le 2 mai. Après un bref séjour à Québec, où l'hiver 1612-1613 a été très clément, il arrive aux rapides de Lachine le 21 mai.

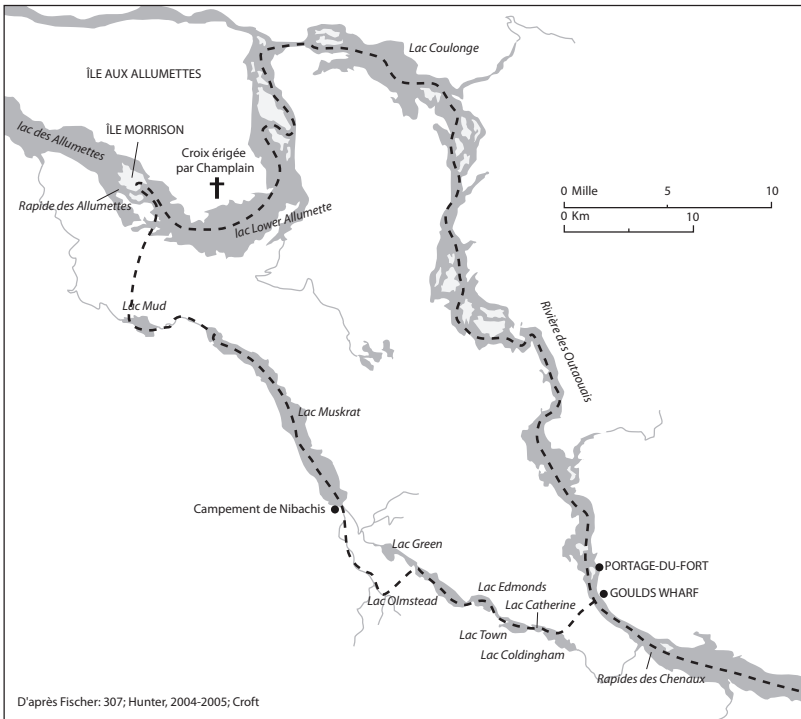
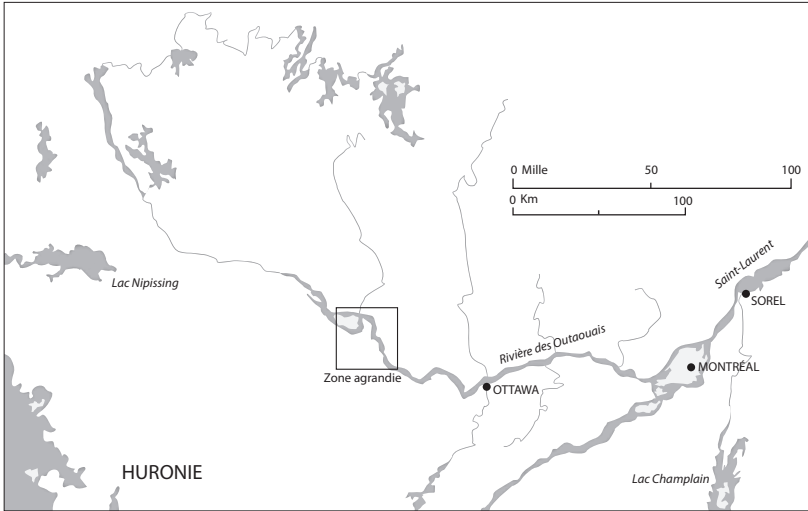
Là, très peu d'Amérindiens sont présents et les marchands venus pour la traite sont fort déçus. Champlain retrouve Vignau et Godefroy et, avec deux autres Français et un Algonquin, ils franchissent les rapides de Lachine le 29 mai et le lendemain commencent la remontée de la rivière des Outaouais.

C'est une épreuve redoutable à cause des nombreux rapides à contourner. Le 1^{er} juin, sur le Long-Sault, Champlain manque d'être emporté par son canot qu'il tire, à partir de la berge, avec une corde. Godefroy, qui est déjà passé par là avec des Algonquins à la fin de 1611 pour hiverner en Huronie, le met en garde sur les difficultés qui sont encore à venir. Déjà, en France, il a fait un récit peu engageant de son expérience. Selon un *factum* rédigé en 1613 par des marchands de Saint-Malo, il leur a « rapporté seulement la misère dudit pays, les sauts d'eau et les précipices qui encombrent toute ladite rivière, laquelle à cette occasion n'est navigable que par des petits canots d'écorce capables de porter trois ou quatre personnes seulement, au pied desquels sauts il faut porter sur les épaules lesdits canots le long des bois ». Il leur a aussi raconté qu'il a traversé « environ trois à quatre cents lieues de chemin avec des travaux insupportables à des Français, sans avoir vu d'autre découverte de mérite » (Le Blant et Baudry : 247).

La parole de Godefroy commence à concurrencer celle de Vignau. Champlain a de plus en plus de mal à se fier à ce dernier car il se révèle incapable d'annoncer les embûches qu'ils sont sur le point de rencontrer. Il en vient à penser que Vignau n'a « aucune connaissance desdits lieux » et qu'il n'est jamais passé par là. Il en est convaincu, le 6 juin 1613, lorsque son groupe arrive devant les rapides du Grand-Calumet. Ses guides algonquins laissent « leurs sacs, avec leurs vivres et les choses moins nécessaires, afin d'être plus légers pour aller par terre et éviter plusieurs sauts » qu'il faut franchir, mais Vignau proteste qu'il n'y a « aucun danger par les sauts » et qu'il faut passer par là. Champlain ne veut pas l'entendre et préfère suivre les Amérindiens.

En fait, Thomas Godefroy n'est sans doute pas le seul membre du groupe à avoir déjà remonté la rivière des Outaouais, lorsqu'il a accompagné les Algonquins d'Yroquet (des Onontcharonons) chez les Hurons d'Ochateguain (des Arendarhonons), près du lac Simcoe, pour y passer l'hiver 1611-1612. Nicolas de Vignau, qui lui a été confié à Tessouat, le chef des Kichesipirinis, a remonté la rivière des Outaouais

Itinéraire de Champlain dans la vallée des Outaouais (1613)



pour gagner le lac des Allumettes, mais c'était plusieurs semaines avant Godefroy, en plein été 1611. Le débit était alors plus faible qu'en juin 1613. Les guides amérindiens de Champlain préfèrent tout naturellement une route qui contourne les rapides du Grand-Calumet en passant par le lac Muskrat.

Champlain et ses compagnons finissent par arriver au bord du lac des Allumettes qui est un élargissement de la rivière des Outaouais. Là, ils retrouvent le chef kichépirini Tessouat qui a accueilli Vignau en 1611 et 1612. Champlain a besoin de quelques-uns des hommes de celui-ci pour être guidé vers les NépiSSingues qui doivent lui permettre d'atteindre la « mer du Nord ». Il prétend vouloir rallier cette nation pour faire la guerre aux Iroquois avec ses alliés montagnais, hurons et algonquins. Dans un premier temps, les « chefs et principaux » des Kichépirinis, dont Tessouat, acceptent de mettre à sa disposition quatre canots et huit hommes, mais ils changent vite d'avis, arguant de la « difficulté des passages », du « nombre des sauts » et de la « méchanceté » des NépiSSingues, qu'ils qualifient de « sorciers », pour demander de remettre le voyage à l'année suivante. Champlain est très déçu par cette volte-face due à la volonté des Kichépirinis d'éviter les contacts directs des NépiSSingues avec les Français et de sauvegarder leur position d'intermédiaires obligatoires.

Il met alors en avant le témoignage de Vignau qui prétend être allé chez les NépiSSingues et n'avoir « pas reconnu toutes les difficultés » qu'ils font, « ni trouvé ces peuples si mauvais » qu'ils disent. Tessouat accuse le jeune Français d'être un « assuré menteur », en rappelant qu'il ne l'a pas quitté durant son séjour. Il lui dit : « Si tu es allé vers ces peuples, ç'a été en dormant », mais Vignau assure Champlain de sa sincérité. Le système de défense du truchement tient à peu près jusqu'à ce que Champlain rappelle, devant les Kichépirinis, que Vignau « était allé en cette contrée avec un des parents de Tessouat et avait vu la mer [du Nord], le bris et fracas d'un vaisseau anglais, ensemble 80 têtes que les Sauvages avaient, et un jeune garçon anglais qu'ils tenaient prisonnier ».

Selon la relation de Champlain qui demeure notre unique source, Vignau est incapable de donner le nom de l'Amérindien qu'il prétend avoir suivi jusqu'à la « mer du Nord ». Il ne peut pas non plus décrire « les lacs, rivières et chemins » par lesquels il est passé. Les Kichépirinis veulent le tuer pour le punir de ses mensonges. Champlain s'isole avec

lui et le menace de le faire pendre s'il persiste à mentir. Finalement, Vignau avoue : « Il se jeta à genoux et me demanda pardon, disant que tout ce qu'il avait dit, tant en France qu'en ce pays, touchant cette mer était faux, qu'il ne l'avait jamais vue, et qu'il n'était pas allé plus loin que le village de Tessouat, qu'il avait dit ces choses pour retourner au Canada. » Toutefois, peu de temps après, il se confie à Godefroy et celui-ci rapporte ses paroles à Champlain : « Il continua de dire qu'il ne croyait pas que je dusse entreprendre le voyage, à cause des dangers, croyant que quelque difficulté se pourrait présenter qui m'empêcherait de passer, comme celle de ces Sauvages qui ne voulaient pas me donner de canots, mais que l'on devait remettre le voyage à une autre année, et qu'étant en France, il aurait récompense pour sa découverte, et que si je le voulais laisser en ce pays, qu'il irait tant qu'il la trouverait, même s'il y devait mourir. »

Vignau a-t-il réellement menti? Est-il allé avec les Népissingues jusqu'à la « mer du Nord »? A-t-il vu les restes d'un bateau, quatre-vingts têtes d'Anglais massacrés et un jeune garçon survivant? Il est vrai que, lorsque Champlain a confié Vignau à Tessouat en juillet 1611, le chef amérindien lui a promis de faire faire au jeune Français « quelques découvertes du côté du Nord qui pouvaient apporter de l'utilité ». Il est également certain que les Kichesipirinis entretiennent de bonnes relations avec les Népissingues, comme le montre l'épisode du canot qu'ils leur envoient pour les prévenir de l'arrivée de Champlain, et que les Népissingues se rendent chaque année au bord de la baie James pour faire du commerce avec les Cris. D'ailleurs, en 1616, au terme de leur hivernement en Huronie, ils envisageront de prendre Champlain avec eux pour leur « voyage du Nord » (Trigger, 1987 : 283).

Même les épisodes du bateau naufragé, des Anglais massacrés et du jeune garçon survivant sont vraisemblables. Grâce à la relation d'Abacuk Prickett, on sait que, le 2 juillet 1611⁴, Henry Hudson, son jeune fils John et sept de ses hommes furent abandonnés dans une chaloupe par l'équipage mutin du *Discovery* (Asher : 122-123). Le total de huit adultes peut être rapproché des quatre-vingts têtes évoquées

4. Le 22 juin 1611 dans le calendrier julien utilisé en Angleterre. Le calendrier grégorien est en usage en France depuis 1582. Toutes les dates données ici le sont dans le calendrier grégorien.

CET OUVRAGE EST COMPOSÉ EN ADOBE GARAMOND CORPS 11,5
SELON UNE MAQUETTE RÉALISÉE PAR JOSÉE LALANCETTE
ET ACHEVÉ D'IMPRIMER EN NOVEMBRE 2009
SUR LES PRESSES DE MARQUIS IMPRIMEUR
À CAP-SAINT-IGNACE